

STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SOINS: POUR LES AIDANTS ET LES BÉNÉFICIAIRES DE SOINS







7 septembre 2022
#EUCareStrategy

Pourquoi une stratégie européenne en matière de soins?

- ➔ **Les soins sont notre affaire à tous.** Tout au long de notre vie, nous et nos proches aurons besoin de soins ou serons amenés à en prodiguer. La **pandémie de COVID-19** a fait ressortir encore plus l'importance des services de soins.
- ➔ La qualité élevée des services de soins présente des **avantages évidents pour tous**. C'est pourquoi la stratégie européenne en matière de soins a pour ambition de **donner la priorité aux personnes, de l'enfance jusqu'à un âge avancé**, en garantissant qu'elles bénéficient des soins adéquats au bon moment et au bon endroit.
- ➔ Elle vise à améliorer la situation **tant pour les aidants que pour les bénéficiaires de soins**.

À quels problèmes sont confrontés les aidants et les bénéficiaires de soins?

-  Pour bien des personnes, les services de soins ne sont toujours **pas disponibles, accessibles ou abordables**.
-  **Les femmes** assument l'essentiel des responsabilités familiales, ce qui a une incidence sur leur participation au marché du travail et leur situation économique.
-  Pour attirer et retenir les talents, promouvoir l'égalité hommes-femmes et donner aux aidants le respect qu'ils méritent, il faut **de bonnes conditions de travail** dans le secteur des soins.
-  Le **caractère inadéquat des systèmes de soins** a un coût économique et nuit au potentiel de création d'emplois du secteur.



Près de **90 %** des aidants professionnels sont des femmes

7,7 millions de femmes ne travaillent pas en raison de responsabilités familiales non rémunérées

En investissant dans les soins, on peut créer **13,6 millions** d'emplois supplémentaires dans l'UE d'ici à 2030



En 2019, seuls **27 %** des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale ont bénéficié de services d'éducation et d'accueil de la petite enfance, contre **35 %** de l'ensemble des enfants

Environ **1/3** des ménages ayant besoin de soins de longue durée n'ont pas recours aux services de soins à domicile parce qu'ils ne peuvent pas se le permettre

ÉDUCATION ET ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Comment allons-nous procéder?

La Commission présente aux États membres une recommandation concernant la révision **des objectifs de Barcelone** afin de garantir que, d'ici à 2030:

- ➔ **50 % des enfants** âgés de moins de 3 ans participent aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance, et
- ➔ **96 % des enfants** ayant entre 3 ans et l'âge de la scolarité obligatoire participent aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance, conformément à l'objectif de l'espace européen de l'éducation.

La recommandation met tout particulièrement l'accent sur les points suivants:



Veiller à ce que les services de garde d'enfants soient **abordables** et raisonnablement proportionnés aux autres dépenses du ménage, **accessibles et de qualité, et disponibles** tant dans les zones urbaines que dans les zones rurales ou défavorisées;



Garantir l'inclusion des **enfants issus de milieux défavorisés, handicapés ou ayant des besoins spécifiques**, en accordant une attention particulière aux enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et en comblant l'écart entre ces enfants et tous les autres en ce qui concerne la participation aux systèmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance;



Fournir **un nombre suffisant d'heures d'éducation et d'accueil de la petite enfance** pour permettre aux parents de s'investir réellement dans un travail rémunéré;



Établir **un droit légal à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance**, dans le cadre duquel les pouvoirs publics garantissent une place à tous les enfants dont les parents en font la demande et où il n'y a pas d'écart entre la fin du congé familial payé et le droit légal.



Socle européen des droits sociaux

Principe 11: Accueil de l'enfance et aide à l'enfance

Les enfants ont droit à des services d'éducation et d'accueil de la petite enfance abordables et de qualité.



SOINS DE LONGUE DURÉE

Comment allons-nous procéder?



Rendre la **protection sociale pour les soins de longue durée plus adéquate**, de sorte qu'elle soit opportune, complète et **abordable pour ceux qui en ont besoin**, afin de permettre à ceux-ci de maintenir un niveau de vie décent et de les protéger de la pauvreté;



Accroître l'offre et proposer une combinaison équilibrée de services de soins de longue durée dans tous les environnements de soins tels que les soins à domicile, les soins de proximité et les soins résidentiels, combler les disparités territoriales en matière d'accès aux soins de longue durée, déployer des solutions numériques accessibles en matière de fourniture de services de soins et veiller à ce que les services et installations de soins de longue durée soient accessibles aux personnes handicapées;



Garantir un **cadre de qualité pour les soins de longue durée** afin d'assurer la conformité avec des critères et normes de qualité;



Traiter les problèmes auxquels sont confrontés les groupes vulnérables de travailleurs tels que les aidants à domicile et les aidants migrants, y compris par une réglementation et une professionnalisation efficaces de cette activité;



Remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre grâce à des filières d'éducation et de formation et à des voies de migration légales;



Soutenir les aidants non professionnels, notamment au moyen de formations et d'une aide psychologique et financière;



Améliorer la viabilité budgétaire en garantissant la rentabilité des soins de longue durée, par exemple au moyen d'un cadre de gouvernance cohérent et intégré.



Socle européen des droits sociaux

Principe 18: Soins de longue durée

Toute personne a droit à des services de soins de longue durée abordables et de qualité, en particulier des services de soins à domicile et des services de proximité.

